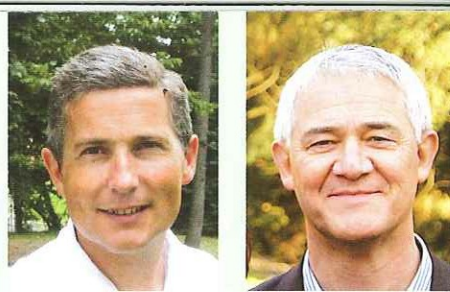


ÉDITO



Se loger : un besoin essentiel

Le droit au logement opposable a été inscrit dans la loi. C'est une avancée considérable dont il faut se réjouir. Votée en mars 2007, entrée en vigueur en 2008, la loi DALO prévoit que toute personne a droit à un logement décent et indépendant.

Encore faut-il que des logements soient disponibles.

Le déficit en la matière est immense en France, certainement supérieur à 600 000.

Il est particulièrement criant dans notre commune.

Avec près de 80% de logements pavillonnaires et peu d'offres locatives, Chaponost dispose de très peu de loge-

ments accessibles à des travailleurs à revenus modérés ou intermédiaires.

Ils sont aujourd'hui pompiers, employés sur la zone industrielle, salariés du secteur des services, agents des collectivités locales ou de l'éducation nationale, étudiants. Ils travaillent à Chaponost parfois depuis de longues années ou bien leur famille en sont originaires et ils ne peuvent trouver à se loger sur place faute d'offre existante de logement locatif à loyer modéré. Il nous faut répondre à cette demande.

Les projets envisagés dans ce numéro vous expliquent comment nous voulons y parvenir avec l'aide notamment du Programme Local pour l'Habitat que

nous mettons en place avec la CCVG.

Cette exigence de l'Etat de nous faire développer des logements conventionnés, vécue parfois et par certains comme une contrainte, est avant tout une chance. Cet engagement fort pour créer des logements locatifs, outre le fait qu'il va soutenir un secteur économique en difficulté, celui du bâtiment, va nous permettre de maintenir nos écoles, notre collège, nos commerces, en un mot, la vie même de notre commune.

Ne touchons-nous pas là à l'essentiel ?

Pierre Menard, Maire
François Pillard, Adjoint
à l'Urbanisme et au Logement ■